

Ah ! la Bretagne et les migrants, ah ! Ouest France et les migrants... une histoire d'amour

écrit par Christine Tasin | 5 février 2019



Heureusement que les migrants existent, on se demande bien de quoi Ouest France pourrait parler sinon... Il n'y en a que pour eux, en Bretagne et sur leur torche-cul. Et Ouest France ne recule devant aucun effort pour faire pleurer dans les chaumières...

Merci à Alain notre Breton préféré qui nous a signalé ces articles.

Exemple 1

La réunion publique, organisée lundi par le comité de soutien aux migrants habitant Saint-Sulpice, a eu le mérite d'apporter l'éclairage nécessaire sur la démarche d'une trentaine d'habitants, face à la **situation critique** de deux familles demandeuses d'asile.

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/saint-sulpice-la-foret-35250/la-commune-s-active-pour-aider-les-migrants-6206041>

Exemple 2

Ben oui, que voulez-vous, parfois un Préfet veut appliquer la loi. Oui, un Préfet macronien, et il prétend pouvoir expulser

des clandestins qui l'ont pas l'excuse d'avoir des enfants pour être logés, le vilain !

La convention d'occupation de l'immeuble, dans lequel vit une centaine de migrants depuis l'automne, prenait fin le 31 janvier. Archipel habitat propose un sursis d'une semaine, sans qu'une solution ne semble se profiler.

C'est un dialogue de sourd, entre le Groupe logement du 14 octobre, collectif de citoyens qui se bat pour des logements pour tous, et l'État. Alors que la convention d'occupation d'un immeuble de l'allée d'Estremadure, au Blosne, courait [jusqu'au 31 janvier](#), les services de l'État demandaient au collectif une liste des occupants pour étudier leur situation.

« **Discuter du sort de chacun** »

Sauf qu'il est « **hors de question qu'ils choisissent qui aura un logement et qui n'en aura pas, sans qu'on puisse discuter du sort de chacun** », insiste Vincent, un bénévole du collectif. Pour qui « **on va revenir comme avant cet automne (et la réquisition de cet immeuble inoccupé) : les services de l'État vont prendre des familles et en laisser d'autres, puis la mairie va aider celles qui ont des enfants et à la fin, il restera 20 ou 30 personnes sans solution.** »

Lire la suite ici :

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/rennes--un-sursis-pour-les-migrants-de-l-immeuble-du-blosne-6208128>

Exemple 3

La situation est proprement scandaleuse ! Ceux qui ont reçu l'ordre de quitter le territoire, qui en sont expulsés n'ont plus le droit d'y revenir pendant 2 à 5 ans s'ils ont joué à cache-cache avec la police et ont refusé de partir...

Et hop ! Des manifestations partout pour dénoncer cette atteinte aux droits du clandestin !

Mieux encore, les clandestins autorisés à demeurer en France sous le vocable « demandeurs d'asile » ne pourraient pas choisir la région i la ville où s'installer. Mais on va où, là ?

La Coordination régionale solidaire des personnes immigrées organise une manifestation régionale, samedi 2 février à Rennes, pour dénoncer les conséquences

sur les migrants de la nouvelle loi asile immigration (dite loi Collomb).

Des manifestations régionales auront lieu samedi 2 février dans plusieurs villes de France, dont Rennes, à l'appel de la Coordination régionale solidaire des personnes immigrées. Ces militants veulent mobiliser contre la nouvelle loi asile-immigration, dite loi Collomb, qui entre en application en 2019.

Ce texte, qui durcit le dispositif administratif concernant les migrants, contient notamment trois mesures jugées « **des plus inquiétantes** » par les associations militantes.

Les trois mesures jugées inquiétantes

Il s'agit premièrement de « **la mise en place d'une expulsion systématique des demandeurs d'asile de plusieurs pays sans attendre la réponse de leur recours contre une décision négative de l'Ofpra** ». Ensuite de « **la systématisation d'une interdiction de retour sur le territoire français (de deux à cinq ans) pour les personnes ne se conformant pas à l'ordre de quitter le territoire** ».

Et enfin de la mise en place d'une « **interdiction de circuler en France (de trois ans) pour les étrangers extracommunautaires qui ont un titre de séjour dans un autre pays européen et qui sont en situation irrégulière en France ou qui, selon les termes de la loi, feraient preuve d'un « abus du droit de circuler** ». »

Inquiétude et colère

Les membres de la coordination ne cachent pas « **leur inquiétude et leur colère, notamment en ce qui concerne le sort fait aux demandeurs d'asile, pour lesquels la nouvelle loi diminue bien des droits et propose de les disperser de manière obligatoire entre les différentes régions de France. Des quotas avant l'heure** ».

À Rennes, la manifestation débutera à 14 h, place de la République, et rejoindra la préfecture de région, rue Martenot.

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/loi-asile-immigration-manif-de-soutien-aux-migrants-samedi-rennes-6205380>

Exemple 4

Pas cool, les clandestins regroupés dans un ancien Formule 1

ont dû quitter les 4000 mètres carrés du CAO de Kerlaz, parce que l'Etat n'a pas déboursé les 500000 euros nécessaires à son achat... et encore bien plus pour sa rénovation.

Mais pour les clandestins, certains Français estiment que rien n'est trop cher...

Faute de nouveaux projets, l'association Championnet, propriétaire de l'ex-centre d'accueil et d'orientation (CAO) pour demandeurs d'asile de Kerlaz, se sépare de ses 4 000 m² de surface habitable. Les responsables espèrent une vente rapide pour que l'immense bâtisse, inhabitée depuis mars 2018, ne se dégrade davantage.

L'ancien centre d'accueil et d'orientation (CAO) pour demandeurs d'asile de Kerlaz (Finistère), auparavant ancien Institut médico-éducatif (IME), et les 4 ha de terrain seront prochainement à vendre.

Championnet, l'association propriétaire, n'a pas su trouver un nouveau projet social viable qui aurait justifié d'engager d'importants travaux.

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/kerlaz-29100/recit-l--ancien-centre-d-accueil-pour-migrants-de-kerlaz-bientot-vendre-6205002> = 500 000 euros pour 4000m² habitables...intéressant